Claude Faisandier

Jeanne d'Arc

D'après ses témoins, les historiens… et quelques autres.

François-Xavier de Guibert

Histoire essentielle

JEANNE
D’ARC

Claude FAISANDIER

JEANNE D'ARC,

d'après ses témoins, les historiens… et quelques autres

François-Xavier de Guibert
10, rue Mercœur
75011 Paris

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

l'indifférence » ?… « L'âge, précise-t-il aussi, excusait encore son extrême docilité à subir l'influence de son entourage. L'inquiétant était de le voir pencher moins aisément vers les bons que vers les mauvais génies »…

Édouard Perroy évoque également le « jeune dauphin sans énergie… qui doute de son propre droit et connaît son extrême faiblesse… Errant mélancoliquement de résidence en résidence, silencieux, sournois, superstitieux, cet adolescent attardé attend les coups du sort pour se révéler… » (4). Et Jean Favier parle d'« un roi falot… Influençable, versatile… ce craintif se réfugie dans la dissimulation » (5).

Certes, parfois, il se redressait, se faisait honte, commençait à agir, jusqu'à l'abattement suivant.

Avec son sourire désabusé, Anatole France n'est-il pas dans le vrai lorsqu'il écrit de ce roi s'apprêtant à recevoir Jeanne à Chinon : « Le roi Charles, tout mince, étriqué de corps et d'esprit, fuyant, craintif, défiant, faisait triste figure ; pourtant il en valait bien un autre et c'était peut-être le roi qu'il fallait à cette heure… Il avait ceci d'excellent qu'il n'aimait pas du tout les prouesses et qu'il n'était ni ne pouvait être de ces chevalereux qui faisaient la guerre en beauté… » ?

Avis partagés. Chacun, selon sa lecture de l'histoire, peut avoir le sien. Cela nous paraît une évidence que bien des qualités de roi faisaient défaut à Charles VII. Mais, outre sa passivité (discutée donc) lors de l'arrestation de Jeanne, ce qui nous porterait peu à l'indulgence serait aussi son penchant pour le luxe, les dépenses inconsidérées et les plaisirs, manifesté dans des circonstances où un minimum de sens de responsabilité et de décence auraient imposé une autre attitude.

* * *

Alors, en début 1429, à Chinon, Charles VII, se débattant « contre lui-même », était anéanti. « L'épreuve était trop dure, il ne l'acceptait plus » (8). De vieux Armagnacs évoquaient la création d'une principauté dans leur région. Les principaux conseillers de Charles lui suggéraient de se replier dans le Dauphiné ou de se réfugier en Écosse ou en Castille, pays allié. Rendons-lui cependant hommage : il « trouva assez de forces en lui-même pour continuer et pour espérer » (7).

Il se disait alors que, « perdu par une femme, le royaume serait sauvé par une femme », qu'une Pucelle ferait sacrer le roi à Reims et que sa victoire finale viendrait du « conseil d'une vierge ». Celle qui avait perdu le royaume n'était autre que la mère du roi, Isabeau. Celle qui devait le sauver allait se manifester.

---

* C'est lui qui commanda le livre d'heures *Les Très Riches Heures du duc de Berry*, conservé au château de Chantilly.

* « Le Bon, selon Philippe Erlanger, en raison de "sa magnificence". »

** Philippe Erlanger écrit : « Angevins, Normands, Aquitains, les Plantagenêts possédaient à peine quelques gouttes de sang britannique. »

* Pour les partisans de Charles VII, on ne parle évidemment plus d'« Armagnacs » : ce seront « les Loyaux », puis « les Royaux », ou tout simplement, les Français.

* Il était le fils naturel de Louis d'Orléans, demifrère, par conséquent, du duc Charles d'Orléans, prison-nier en Angleterre.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

soutenant la cause et l'action de Jeanne, refusèrent de se prononcer sur la question des voix, dont ils estimaient qu'elles constituaient un « phénomène intérieur, propre à Jeanne », qui relevait, pour Gerson, du domaine de la dévotion, non de la foi.

Ce sont donc ses voix qui lui ont dicté sa mission et lui ont fait quitter sa famille et son village.

« Quand j'eus l'âge de treize ans, j'ai eu une voix de Dieu pour m'aider à me gouverner. Et la première fois j'eus grand peur. Et vint cette voix environ l'heure de midi, au temps de l'été, dans le jardin de mon père… Après que j'ai entendu trois fois cette voix, j'ai connu que c'était la voix d'un ange. Cette voix m'a toujours bien gardée et je l'ai toujours bien comprise… Elle m'a appris à me bien diriger, à fréquenter l'église. Elle m'a dit qu'il fallait que moi, Jeanne, je vienne en France…* La voix me disait que je lèverais le siège mis devant la cité d'Orléans… » (C).

Ses voix ne la quittèrent jamais, jusque dans la prison. Elle expliqua, un jour, devant Dunois* et le roi : « Ce qui se passe, c'est simple : je me retire à part, je prie Dieu, et après avoir prié Dieu, j'entends une seule voix : "Fille Dé, va, va, va, je serai à ton aide, va". » Et, dans sa déposition lors du procès de réhabilitation, Dunois précisa : « Quand elle entendait cela, elle aurait voulu que cela durât toujours », ajoutant : « Lorsque Jeanne nous racontait cela, elle exultait d'une manière admirable. » (R)**

Shaw, dans sa pièce, invente cette réplique de Jeanne à Dunois : « Pour vous, il faut toujours donner des raisons, puisque vous ne croyez pas à mes voix. Mais les voix viennent d'abord et c'est après que je trouve les raisons… » (17).

Mme Beaune relève que « phénomène d'abord exceptionnel,

vaguement effrayant et subi, la voix se régularise peu à peu et Jeanne apprend à la faire venir à elle… La voix vient de partout et de nulle part… Elle est inégalement audible… » (14).

Jean Guitton, lui aussi, a cherché à pénétrer, autant que possible, le mystère des voix et essayé de déterminer comment se développait le phénomène. « Il semble, écrit-il, que Jeanne ait vu d'abord une clarté ; puis des visages à l'intérieur de cette clarté ; qu'elle ait d'abord entendu une voix… puis qu'à l'intérieur pour ainsi dire de cette voix, elle ait découpé des voix particulières ; qu'elle ait discerné… d'abord saint Michel, puis les saintes… » saintes qui n'ont jamais existé historiquement, ceci faisant écrire à Guitton : « Jeanne ne voyait pas ces êtres qui en fait n'avaient pas existé, mais… projetait hors d'elle le concept et l'image qu'avait de ces mythes la société de son temps… Elle a une intuition… authentique et profonde… qu'elle capte en projetant sur elle les images des saints qu'elle a dans l'esprit, les histoires des saintes Catherine et Marguerite qui lui avaient été longuement racontées » (2).

« L'explication » suivante de Jean Guitton est amusante : « Comme l'œil capte ces vibrations qu'il nomme des couleurs, ou comme nous captons les ondes (à la radio), on pourrait dire que Jeanne "prenait" les postes émetteurs qu'étaient pour elle sainte Catherine et sainte Marguerite ». D'une référence technique à une autre, relevons aussi cette phrase de Bernard Shaw : « Je ne vois pas pourquoi les hommes qui croient aux électrons se considèrent comme moins crédules que les hommes qui croient aux anges. »

Jean Guitton précise plus loin : « On peut concevoir des consciences, plus particulièrement sensibles, percevant des radiations que la conscience ordinaire ne perçoit pas », explicitation, peut-être, de ce mot de Jeanne : « Les anges viennent bien des fois entre les chrétiens et on ne les voit pas.

Mais moi, je les vois » (C).

Prolongeant sa réflexion, Guitton écrit encore, : « Jamais on ne pourra faire la preuve rigoureuse, excluant toute ombre, que les voix de Jeanne ne sont pas voix de son cœur, voix de son corps ; je dirais : du cœur de son cœur, du corps de son corps, pour signifier ces labyrinthes cachés de notre être dans lesquels la conscience du sujet ne pénétrera jamais » (2).

Plus simple certainement paraîtra l'interprétation d'espritsmoins religieux (ou non religieux), dont pourtant Guitton nous dit qu'ils « ne se trompent pas entièrement en appelant ces voix les voix de la conscience. » On a vu que, pour Michelet, Jeanne confondait « la voix de son cœur avec la voix du ciel. » Anatole France, qui observe que le jeûne favorise les apparitions, pense qu' « elle ne savait pas que ses voix étaient le cri de son cœur » et que les saintes lui disaient (du moins, avait-elle l'impression qu'elles lui disaient) ce dont elle était déjà persuadée.

Anatole France a l'air de s'amuser à l'idée que les voix étaient parfois favorisées par le son des cloches ou le bruit du vent dans les arbres. Guitton note pourtant ceci : « Alain remarquait… que le bruit des cloches, par l'entrecroisement des sons et des chocs, par cette négation du rythme au sein du rythme, par les hasards de la fonte, par cette imitation d'un tumulte, aide à l'inspiration. »

Avant d'arrêter notre enquête autour de ce mystère, on voudrait encore relever deux points : Jeanne indique à plusieurs reprises – on l'a entendue le dire devant le roi – que, pour prier, elle se mettait parfois à l'écart et qu'elle communiquait alors avec ses voix. Elle dit aussi qu'elle eut « la volonté de croire » en ses voix. Ainsi ne se contentait-elle pas d'« écouter ». Il y avait dans son attitude plus qu'une attente ou une écoute passive, mais un principe actif : peut-être la recherche au fond

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Romée, venait d'une famille plus aisée et plus cultivée que lui. Son nom (ou surnom) était donné à ceux qui étaient allés se recueillir à Rome ou en quelque autre lieu de pèlerinage.

Un des proches parents d'Isabelle était curé à Sermaize (près de Vitry-le-François).

Jeanne avait trois frères et une sœur. Elle était la dernière ou l'avant-dernière. Sa sœur, Catherine, mariée au maire de Greux, mourut en couches, peu de temps, semble-t-il, avant que Jeanne ne quitte son village. On sait peu de choses sur l'aîné des frères Jacquemin, mais les deux autres, Jean et Pierre, rejoignirent leur sœur dans l'armée royale. La famille jouissait, dans le « pays », de l'estime de tous.

« En mon pays, on m'appelait Jeannette, et, lorsque je suis venue en France, on m'a appelée Jeanne (Jehanne) » (C). « Elle n'a jamais été Jeanne d'Arc… L'usage d'une dénomination par prénom plus nom est tardive, surtout dans les milieux populaires… Les petites villageoises n'ont qu'un prénom » (14).

Une de ses amies d'enfance, Hauviette, témoigne ainsi lors du procès de réhabilitation : « Depuis ma jeunesse, j'ai connu Jeanne la Pucelle qui est née à Domrémy de Jacques d'Arc et Isabelette… honnêtes laboureurs et vrais catholiques de bonne renommée. Je le sais parce que très souvent j'ai été en compagnie de Jeanne et qu'étant son amie, j'allais dans la maison de son père… Jeanne était bonne, simple et douce fille, elle allait souvent et volontiers à l'église et aux lieux saints et souvent elle avait honte de ce que les gens disaient qu'elle allait si dévotement à l'église… » (R).

Existaient des traditions populaires, que plus tard, ses juges « noirciront » et dont Jeanne parle ainsi : « Assez proche de la ville de Domrémy, il y a un arbre qu'on appelle l'Arbre des Dames, et d'autres l'appellent l'Arbre des Fées, auprès duquel est une fontaine ; et j'ai entendu dire que les malades qui ont la

fièvre boivent de l'eau de cette fontaine… pour recouvrer la santé… Quelquefois j'allais m'y promener avec les autres filles et je faisais à cet arbre des guirlandes pour l'image de Notre-Dame de Domrémy… » (C).

Hauviette : « J'ai été avec Jeanne la Pucelle, car c'était ma compagne, et d'autres jeunes filles et jeunes gens à l'Arbre des Fées le dimanche des Fontaines. Là, nous mangions, nous dansions, nous jouions… » (R).

Rien donc que de très « normal » apparemment dans cette enfance, mais une grande dévotion qui ne fera que s'accentuer à partir de 1425.

Les juges de 1431 essaieront de montrer dans ces jeux autour de l'« Arbre des Fées » des pratiques païennes condamnables, prétendant que la sorcellerie n'était pas loin… Accusation – comme tant d'autres ! – absurde et que, dans la pièce de Shaw, l'inquisiteur se refuse à reprendre, en lançant aux autres juges : « Il n'y a pas en France une jeune villageoise contre laquelle vous ne puissiez porter pareilles accusations, car toutes, elles dansent des rondes autour d'arbres hantés et prient auprès de puits magiques » (17). En effet, il s'agissait, ainsi que l'écrit Mme Beaune, de coutumes anciennes, dépourvues de toute signification religieuse.

« Quand elle eut assez de force », elle aida aux travaux des champs. Il lui arriva de garder vaches et moutons dans le pacage communal quand venait le tour de son père, mais, répondant à ses juges, elle dit qu'elle n'était pas bergère (contrairement à ce qu'assure une pieuse légende associant « l'état pastoral… à la justice ou à l'innocence de la jeunesse » ; appréciation assez différente de celle des Anglais, traitant Jeanne de vachère, terme alors « plus ou moins synonyme de putain » (14)). Jeanne s'occupait davantage des besognes ménagères et savait

parfaitement coudre et broder. Elle était très proche de sa mère qui lui apprit les prières (Notre Père, Je vous salue Marie et Credo) en français.

« Au Moyen âge aussi bien que de nos jours on « faisait de la politique » dans les villages de France » (9). (On a vu que les enfants des villages d'obédiences adverses se battaient à l'école). Bernard Shaw écrit dans sa Préface : « Le fait de connaître les affaires publiques et de s'y intéresser n'était pas une chose extraordinaire chez les fermiers d'une campagne balayée par la guerre » (16). Or Domrémy était située sur l'ancienne voie romaine, de Langres à Verdun, et les messagers n'ont cessé de circuler depuis la Cour de Charles VII jusqu'à Vaucouleurs, puis jusqu'à Tournai : on savait ce qui se passait dans le reste du pays. En tant que doyen de son village, Jacques d'Arc avait été en contact avec le capitaine de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt. Celui-ci, d'après Anatole France, « ressemblait à tous les hommes de guerre de son temps et de son pays : il était avide et madré ; il avait beaucoup d'amis parmi ses ennemis et beaucoup d'ennemis parmi ses amis, se battait parfois pour son parti, parfois contre et toujours à son profit. Au reste, pas plus malfaisant qu'un autre, et des moins sots ». Il maintenait en tous cas sa fidélité au dauphin, suivant en cela le cardinal-duc de Bar, oncle de Yolande d'Aragon, belle-mère du roi. Celle-ci avait fait (en 1419) de son fils, René d'Anjou, l'héritier du cardinal, avant d'en faire le gendre du duc Charles II de Lorraine. Ce dernier, qui était devenu, un temps, « armagnac », changea de camp vers 1423-1424 et prêta serment à Henri V. La situation des « Armagnacs » dans la région s'aggrava entre 1423 et 1425, et un cousin de Jeanne fut tué par des routiers bourguignons. Bedford, au nom du roi d'Angleterre, confisqua les terres que Baudricourt possédait en Champagne et

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

confisqué par les Anglais. Elle lui fit le meilleur accueil. Une sympathie naquit entre eux deux. Ils avaient presque le même âge. Elle l'appelait « mon beau duc » et « l'aimait parce qu'il croyait en elle quand tous doutaient ou niaient. » Le lendemain, après la messe, elle demanda solennellement au roi qu'il fît le don du royaume au « Roi des Cieux », celui-ci devant ensuite le lui remettre « en commande ». Étranger sans doute à de tels échanges mystiques, le roi ne crut pas s'engager beaucoup en acquiesçant.

Le même jour, le « beau duc » proposa à Jeanne de « courir une lance ». Elle le fit avec tant d'habileté que chacun s'extasia, dont Charles VII, qui constatait ses qualités de bonne cavalière et en concluait qu'elle saurait éventuellement bien se comporter au combat. Il hésitait toutefois encore à « l'employer ». Il voulut des garanties d'Église et, dans ce but, la fit conduire à Poitiers afin qu'elle fût interrogée de façon approfondie par une commission de théologiens de grande réputation, d'éminents juristes et de conseillers royaux réunis sous la présidence de Mgr Regnault de Chartres, chancelier de France et archevêque de Reims. (« Beaucoup de docteurs pour interroger une bergère » raille Anatole France). Poitiers était la capitale intellectuelle du royaume de Bourges. Le Parlement s'y tenait, ce qui signifiait simplement que les membres « armagnacs » échappés du Parlement de Paris s'y réunissaient. Jeanne logea chez maître Rabateau, avocat général lai (laïque) près le Parlement, l'avocat général clerc étant Jean Jouvenel des Ursins.

L'interrogatoire dura trois à quatre semaines. Le procès-verbal (qu'à son procès de 1431 Jeanne appelle le « Livre de Poitiers ») en a été perdu. Ce que nous savons des délibérations provient essentiellement des déclarations que fit lors de la réhabilitation, un des participants, professeur de théologie, le frère Seguin.

Elles nous montrent Jeanne très déterminée, opiniâtre, quelquefois irritée ou pleine d'ironie à l'égard de ces « docteurs » pour lesquels elle ressentait nettement moins de sympathie qu'elle n'en manifesterait pour les hommes d'armes (qui, eux, ne passaient pas leur vie dans des fauteuils…). Attitude de Jeanne qu'on retrouvera, dans une atmosphère autrement plus dramatique, au procès de Rouen. Mais quand elle disait, à Poitiers : « Il y a aux livres de Notre-Seigneur (dont elle prétendait savoir le contenu) plus qu'aux vôtres », elle contestait l'autorité de l'Église officielle. Si les juges ne lui avaient été a priori favorables, elle aurait pu être suspectée d'hérésie et condamnée au bûcher comme elle devait l'être deux ans plus tard*.

Quelques-unes de ses répliques sont célèbres. À Pierre de Versailles, religieux de Saint-Denis, qui lui disait être venu la questionner de la part du roi, elle répondit : « Je crois bien que vous êtes encore envoyé pour m'interroger. Je ne sais ni A ni B. », façon ironique de contester l'utilité de l'examen qu'on lui faisait subir. « D'après vos dires, déclara un autre juge, la Voix vous apprit que Dieu veut tirer le peuple de France de la calamité où il est. Mais si Dieu veut délivrer le peuple de France, il n'est pas nécessaire d'avoir des gens d'armes. » « En nom Dieu ! répliqua la Pucelle, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera victoire. »

Comme le frère Seguin, originaire du Limousin, lui demandait avec l'accent de ce pays, en quelle langue lui parlaient ses voix, elle répondit : « une meilleure que la vôtre ». (« Les saintes ont leur moment d'impatience », note Anatole France). Et quand le même interrogateur lui demanda si elle croyait en Dieu, elle n'hésita pas à répondre : « Oui, et mieux que vous », ce qu'elle croyait peutêtre… mais le sens de la diplomatie n'était pas son

fort. Ne savait-elle d'avance que les juges feraient preuve « sur commande » d'indulgence et de compréhension, pour se livrer à de telles provocations ?

On lui demanda si elle ne donnerait pas un « signe par lequel on verrait qu'il fallait la croire ». Elle répondit : « En nom Dieu, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signe, mais menez-moi à Orléans et je vous montrerai le signe pour lequel j'ai été envoyée. » Le problème de l'habit d'homme fut posé comme il le serait deux ans plus tard. Il est écrit dans le Deutéronome : « Une femme ne prendra point un habit d'homme, et un homme ne prendra point un habit de femme ; car celui qui le fait est abominable devant Dieu. » Mais il fut considéré à Poitiers qu'était abominable, non l'habit luimême, mais l'intention qui le faisait prendre : ici, la défense de la cause royale. Argument qui se retournerait à Rouen, l'intention justement y étant vue « de l'autre bord », celui d'Henri VI…

On tint également à vérifier la virginité de Jeanne, alors que de premiers examens avaient été effectués à Chinon, où l'on se demandait si elle était fille ou garçon. Nous savons le sens qui était alors donné à la virginité. « On croyait communément… que le diable prenait la virginité des filles qui se donnaient à lui » (14) et qu'il n'avait « aucune prise sur les vierges : la pureté du corps garantissait celle de l'âme » (3). Il est, par ailleurs, évident que si Jeanne avait menti en se disant vierge, on ne pouvait plus lui faire confiance. Yolande d'Aragon ellemême et deux de ses « dames », les épouses de Raoul de Gaucourt, gouverneur d'Orléans et de Robert Le Maçon, procédèrent à l'examen et trouvèrent Jeanne « vraie et entière pucelle ».

Rien ne devant être laissé dans l'ombre, des religieux furent envoyés pour enquêter au pays natal de Jeanne. Ils en revinrent édifiés. Les juges donnèrent alors leur avis : il ne pouvait être défavorable, mais la prudence régnait. Leur conclusion fut la

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

troupes d'aller combattre, les autorisant seulement à se défendre et, s'il le fallait, « hardiment ». Mais les Anglais, en bon ordre, quittèrent la place et prirent, sur la rive droite, la direction de Meung-sur-Loire. Dans Orléans, la joie fut immense. On fit de magnifiques processions. Le peuple criait : « Noël ! »

Ce 8 mai, cela faisait deux cent neuf jours que le siège avait été mis… et neuf jours que Jeanne était venue pour le lever.

« On aime à trouver à Montpellier un boulevard Bonnes-Nouvelles, rappelant la joie d'une ville qui n'avait été définitivement annexée au domaine qu'une cinquantaine d'années auparavant, lorsqu'elle reçut les *bonnes nouvelles* de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc » (9).

D'Orléans à Reims

À Orléans, Jeanne suscita des mouvements d'enthousiasme proches de la frénésie. Elle ne s'attarda pas pour autant et, dès le 11 mai, retrouvait le roi à Tours. Il fut dit qu'il eut grand plaisir à la retrouver. En est-on sûr ? On ignore ce qu'il pensait réellement d'elle. De nature ombrageuse, n'était-il pas, au fond, jaloux de ses succès ?

Mais le problème était alors de décider de la suite des opérations. Allait-on poursuivre la lutte et pourchasser l'Anglais ? Il était tentant de vouloir reprendre Paris ou encore de reconquérir la Normandie, action qui eût privé l'ennemi de sa base arrière. Mais cela supposait des sièges longs et coûteux que l'état déplorable du Trésor royal ne permettait pas d'envisager aisément.

Jeanne écoutait ses voix. Elle voulait poursuivre sa mission : après la délivrance d'Orléans, faire sacrer le roi à Reims. Elle disait : « Je durerai un an, guère plus. Qu'on pense à bien besoigner pendant cette année ! » Comme Charles VII hésitait, elle insistait : « Gentil dauphin, n'assemblez plus tant et de si

longs conseils. Mais venez tout de suite à Reims recevoir votre digne sacre. » Le roi voulant alors savoir si elle parlait sur ordre de ses saintes, elle fut amenée à se livrer un peu : « Quand je suis contristée en quelque manière de ce qu'on ne croit pas facilement ce que je dis par mandement de Messire, je me retire à part, et me plains à Messire de n'être facilement crue de ceux à qui je parle. Et mon oraison faite, aussitôt j'entends une voix qui me dit : "Fille de Dieu, va ! Je serai à ton aide, va !" Et à l'entendre, j'ai grand'joie. Et même je voudrais toujours rester en cet état. »

Le conseil royal prit finalement la décision d'attaquer en priorité les places encore occupées par les Anglais sur la Loire. Suffolk et les Anglais réchappés d'Orléans s'étaient retirés à Jargeau, située en amont. L'armée des Français se rassembla à Gien. Commandée par le duc d'Alençon, elle se dirigea vers Jargeau. Plusieurs capitaines (comme d'habitude…), prétendant manquer de moyens, déconseillèrent le siège de cette ville. Une fois de plus, Jeanne intervint : « L'heure est prête quand il plaît à Dieu ! » affirmait-elle. Le duc d'Alençon lui faisait confiance. Les assauts se déroulèrent sur deux jours. Au plus fort du combat, craignant le tir d'une bombarde, elle cria au « beau duc » : « Éloignez-vous ! Cette machine va vous tuer. » Le duc s'écarta, remplacé au même endroit par le sire du Lude qui fut tué par un boulet. « Les anges du Seigneur viennent pour le salut des uns et la perte des autres », écrit Anatole France… La Pucelle encourageait les assaillants : la muraille finit par être escaladée. Le 12 juin, les Anglais s'enfuirent, furent poursuivis. Suffolk fut pris ainsi que son frère John Pole. On compta cinq cents tués, côté anglais, une vingtaine, côté français.

La Loire étant libérée en amont, les Français se dirigèrent vers l'aval, en direction de Meung. La ville fut prise sans difficultés deux jours plus tard. Les « royaux » reçurent là un renfort

inattendu, celui d'Arthur de Richemont, le connétable de France alors en disgrâce* et qui, désobéissant au roi, venait prêter main forte à l'armée. Son arrivée posa des problèmes au commandement, mais Jeanne apaisa les différends et fit admettre par tous la nécessité de « s'entraider ».

Le siège fut mis ensuite devant Beaugency dont la garnison anglaise capitula en s'engageant à ne pas reprendre les armes avant dix jours.

Les Anglais de Jargeau et de Beaugency, commandés par Talbot et rejoints par l'armée de John Falstaff, remontaient vers le Nord. Les Français les talonnant, ils s'arrêtèrent près de Patay, espé-rant conduire une de ces batailles rangées dans lesquelles ils avaient tant de fois excellé. Cette fois-là fut, pour eux, la mauvaise. Jeanne avait annoncé, ce 18 juin : « Le gentil roi aura aujourd'hui plus grande victoire qu'il eut de longtemps. » Les Français devancèrent leurs adversaires et, tandis que ceux-ci se mettaient en position de combat, ils fondirent sur eux, les culbutèrent. Falstaff, le premier, lâcha prise. Les autres chefs, désappointés, virent leurs troupes partir en désordre. Les Français – esprit de vengeance ou de revanche ? – tuèrent quelque deux mille ennemis. Ils comptèrent eux-mêmes dans leurs rangs, selon les témoins, entre un et trois morts. L'armée anglaise était détruite. Talbot et plusieurs autres chefs anglais se retrouvaient prisonniers.

Dès après la prise d'Orléans, Charles VII s'était empressé de faire part aux « bonnes villes » de l'événement en vantant les hauts faits accomplis, notamment par la Pucelle. C'était bien le moins. Un armateur vénitien, auteur d'une *Chronique*, pouvait en effet écrire, après les victoires françaises : « s'il n'en eût pas été ainsi, deux mois ne passaient pas sans que le dauphin dût fuir et tout abandonner… » Ces victoires et la part que Jeanne y

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

comme le meilleur des hommes d'armes ; les soldats en étaient ébahis » (R). Notre guerrière considérait ainsi avec un certain humour ceux qui, peut-être, voulaient la canoniser avant l'heure.

Mais ses pieuses occupations étaient insuffisantes pour lui faire achever la mission que le ciel lui avait ordonnée. Le duc d'Alençon, souhaitant entrer en Normandie pour reprendre son duché, demanda au roi l'aide de Jeanne. Charles VII la lui refusa et, de plus, enleva au duc le commandement de l'armée qu'il détenait alors. La Pucelle se trouvait progressivement coupée de ses anciens compagnons d'armes. Pour, en principe, satisfaire sa soif d'action, La Trémoïlle suggéra de la faire participer à une autre mission consistant à réduire un routier « bourguignon » possesseur de plusieurs places fortes dans le Nivernais, dont La Charité-sur-Loire et Saint-Pierre-le-Moustier. Le nom de ce routier était Perrinet Gressart. Il avait eu, quelque temps auparavant, l'audace de s'en prendre à La Trémoïlle qui attendait le moment de se venger. Saint-Pierre était le premier objectif visé. Jeanne et l'armée partirent en octobre. Leurs moyens étaient limités. Les premiers assauts furent infructueux. Une fois encore, Jeanne dut combattre le défaitisme des chefs et, le 4 novembre, la ville fut prise. Trois semaines plus tard, en période de grand froid, le siège fut mis devant La Charité. Des secours, nécessaires, furent demandés en vain et les « royaux » durent battre en retraite. C'était, après Paris, le deuxième échec de Jeanne. Il ne lui en fut pas tenu rigueur : le 29 décembre 1429, à Mehun-sur-Yèvre, le roi lui accordait des lettres de noblesse : « … À cette fin de glorifier les très abondantes et insignes faveurs dont le Très-Haut nous a comblé… par le moyen et le concours éclatant de la Pucelle, notre chère et bien-aimée Jeanne d'Arc, de Domrémy… nous estimons convenable et opportun de l'élever, elle et toute sa parenté, aux honneurs et dignités de notre majesté royale… » Un blason accompagnait la lettre. À de

telles faveurs, Jeanne eût préféré la confiance qu'on lui mesurait à la Cour, et ses frères bien plus qu'elle, tirèrent avantage et vanité des honneurs qu'ils lui devaient.

Elle eut, en janvier 1430, l'occasion de revenir à Orléans où elle fut somptueusement fêtée. Il est amusant de savoir qu'elle acheta une maison dans cette ville (en concluant un « bail à vente », avec paiement du prix par versement de rentes annuelles). Jeanne n'était pas sans ressources. Son avoir fut estimé à 12 000 écus, montant non négligeable. Elle n'était donc pas indifférente aux biens matériels. On connaît son goût pour les belles tenues, les belles étoffes, les chevaux de prix. Certains – dont Guitton, on l'a vu – semblent vouloir lui en faire grief. N'étaitce pas plutôt une marque d'équilibre, alors que ce goût pour un certain luxe n'excluait nullement, on le sait, la générosité ?

Pendant l'équipée de Saint-Pierre et La Charité, Jeanne avait rencontré une femme, « disciple » de ce frère Richard que nous connaissons. Elle se disait visionnaire. Son nom était Catherine de La Rochelle. Y eut-il jalousie entre elle et Jeanne ? Anatole France voit-il juste quand il dit : « Il semble bien qu'après avoir mis en œuvre la Pucelle… pour délivrer Orléans, les conseillers du roi pensaient maintenant mettre en œuvre cette dame Catherine pour faire la paix avec le duc de Bourgogne » ? Jeanne, en tous cas, fut amenée à émettre les plus expresses réserves sur cette femme, se brouilla avec elle et, par la même occasion, avec le frère Richard. On ne sait si cette Catherine fut, plus tard, prise par les Bourguignons, mais elle se retrouva à Paris et, connue de réputation, y fut interrogée par l'Officialité (tribunal ecclésiastique). Pour se dédouaner – faisant preuve d'une grande rigueur morale et d'un non moins grand courage – elle n'hésita pas à témoigner contre Jeanne alors que celle-ci était prisonnière. Les juges de Rouen cherchèrent à tirer parti de

ses dires. Aussi nous a-t-il paru nécessaire – malgré le peu d'intérêt qu'accorde la postérité à cette personne – de l'évoquer.

Après la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims, une délégation de l'Université de Paris, toute dévouée aux Anglais, s'était rendue auprès du pape pour accuser la « prophéteresse » Jeanne d'hérésie. Vers le début de 1430, un des clercs de cette éminente Institution se manifesta à nouveau pour demander qu'on la traduise au plus tôt devant l'Inquisition.

Elle vivait à cette époque, plus ou moins contrainte, à la Cour. Les trêves conclues avec le duc de Bourgogne couraient jusqu'à Pâques, soit jusqu'au 16 avril 1430. Il fallait les respecter. En mars, Jeanne suivit le roi à Sully-sur-Loire, dont le château, où elle avait son logement, appartenait – mauvais signe – au « sulfureux » La Trémoïlle. C'est de là que Jeanne fit expédier une lettre à l'empereur Sigismond, au sujet de l'hérésie des Hussites, en l'assurant que, si elle n'était « occupée aux guerres anglaises », elle l'aiderait à les combattre.

Or ces guerres « anglaises » étaient toujours en cours. Les négociations entre le roi et son cousin bourguignon n'avaient été, pour le premier, conformément aux craintes de Jeanne, qu'un marché de dupes. La Pucelle, en effet, avait vu juste, qui ne voulait de paix… qu'obtenue « par le bout de la lance ». Depuis qu'elle était apparue, s'opposaient, selon le mot d'un contemporain, « ceux qui sont du Conseil de Cour (les éternels « politiques », les La Trémoïlle, les Regnault de Chartres…) et ceux qui sont de l'exploit des champs* (Jeanne et ses anciens compagnons d'armes) ». Charles VII oscillait sans cesse entre les deux.

En octobre 1429, Philippe le Bon était nommé par Bedford « lieutenant général du royaume », se retrouvant, ainsi, entièrement dans le camp anglais. En fait, le but de celui que

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

était censée se trouver dans une prison ecclésiastique ! »

Notons que le droit inquisitorial permettait de tenir les interrogatoires dans des lieux différents et que le nombre des assesseurs pouvait varier d'une séance à l'autre (ainsi, sur un maximum de cent, le chiffre moyen des présents fut de l'ordre de la quarantaine).

Comment se fit-il qu'une centaine d'ecclésiastiques aient pu prêter la main à cette mascarade, digne (osons la comparaison) des pires procès staliniens ?

Certains refusèrent. Ils furent peu nombreux.

Lors du procès de réhabilitation, le dominicain Isambart de la Pierre déclara : « Quelques-uns de ceux qui assistèrent au déroulement du procès étaient poussés, comme l'évêque de Beauvais, par leur partialité. Certains, comme quelques-uns des docteurs anglais, par appétit de vengeance. D'autres, les docteurs de Paris, par l'appât du gain. D'autres encore étaient poussés par la crainte, comme le sous-inquisiteur et quelques autres… et tout cela fut fait sur l'initiative du roi d'Angleterre, du cardinal de Winchester, du comte de Warwick… » (R). Lui-même aurait été rudement rabroué par Cauchon « au nom du diable », pour avoir évoqué devant Jeanne le concile général et la possibilité d'en appeler au pape. Il reconnut lui-même avoir cédé à la peur*. D'autres admirent également leur pusillanimité, s'excusant d'avoir « assisté au procès » (« Nous fûmes dans la pensée de fuir »).

Il en fut, par contre, qui montrèrent plus de courage, et il en fallait. Un autre témoin de 1456 déclara : « Des menaces furent portées contre maître Jean Lohier et maître Nicolas de Houppeville, sous peine d'être noyés parce qu'ils n'avaient pas voulu assister au procès » (R).

Nicolas de Houppeville devait déclarer : « J'avais dit… qu'il

y avait danger à intenter ce procès pour plusieurs causes… C'est pourquoi l'évêque me fit mettre dans les prisons royales à Rouen dont j'ai été délivré à la prière du seigneur… abbé de Fécamp… » (R).

Jean Lohier ne dissimulait pas non plus sa pensée : « Ce procès ne vaut rien… C'est un procès contre l'honneur du prince dont cette fille tient le parti ; il faudrait l'appeler lui aussi et lui donner un défenseur… Cette femme qui est une fille simple, on la laisse sans conseil pour répondre à tant de maîtres, à de si grands docteurs et en matières si graves… Pour tous ces motifs, le procès ne me semble pas valable. » Il fut menacé de mort et dut s'enfuir de Rouen.

Le « commissaire-examinateur » Jean de La Fontaine, qui avait aussi suggéré à Jeanne de faire appel au pape (ce qui avait entraîné un « fort courroux » de la part de l'évêque), quitta discrètement Rouen*.

On a vu les courageux. Voyons les autres, ce qui voudrait dire : tous les autres. On se limitera aux plus importants.

On ne peut s'empêcher de commencer par Cauchon (faut-il préciser que ceci n'était pas un surnom ?) bien qu'on ait presque scrupule à insister encore, tant la postérité s'est chargée de le noircir.

Il était né à Reims et avait à l'époque du procès, une soixantaine d'années. Intelligent, il avait fait des études brillantes, était licencié en droit canon, maître en théologie. Il fut d'abord professeur à l'Université de Paris avant d'en être nommé recteur en 1403. Georges Bordonove établit un parallèle entre lui et Regnault de Chartres, qui avait couronné Charles VII : même formation, même intelligence « politique », mêmes honneurs. « Leur seule différence tenait au fait qu'ils n'avaient pas choisi le même parti… L'évêque Pierre Cauchon n'avait rien

d’exceptionnel. Il appartenait simplement à ce milieu d’universitaires et de haute prélature, où le savoir tenait lieu de naissance, altérait les âmes et desséchait les cœurs, où la théologie n’était plus qu’une science abstraite réservée à une élite… » (3).

Mais la théologie n’était pas tout pour Pierre Cauchon. Il « avait joué un rôle prépondérant lors des troubles à travers lesquels l’Université parisienne avait pris fait et cause pour les Bourguignons contre les Armagnacs… Il a été l’un des négociateurs désignés pour le fameux traité de Troyes et aussitôt après… il était nommé évêque de Beauvais… On imagine ce qu’avait dû être pour lui cette année 1429 qui l’avait vu fuir précipitamment d’abord de Reims… puis de Beauvais… » (1).

Voici quelques jugements : « L’un des plus violents dans le violent parti cabochien »*, écrit Michelet, non contredit par Anatole France : « Messire Pierre Cauchon n’était point un homme modéré ; il s’était jeté très ardemment dans les émeutes cabochiennes… Il était aux gages du Régent… Il semblait servir les haines d’un maître… Cette affaire à la fois temporelle et spirituelle… excitait ses appétits. Il se jeta dessus avec l’étourderie des violents… » (15). « Cauchon se fait le valet des Anglais parce que la cause de Bourgogne n’aurait pas triomphé sans eux… (Il) apparaît comme un serviteur sans dignité parce qu’il croit servir ceux qui défendent la bonne cause » (5). Il se considérait par contre, lui-même, comme uniquement désireux de « travailler de toutes ses forces à l’exaltation et à la promotion de la foi chrétienne ».

Le second juge était Jean Le Maître, vicaire de l’Inquisiteur de France pour le diocèse, bachelier en théologie et prieur des dominicains de Rouen. Il donne, quant à lui, l’impression de se dérober à une tâche qui ne devait guère lui sourire. Il hésita

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

accolâtes oncques saintes Catherine et Marguerite ? » – « Je les accolai toutes deux. » – « Fleuraient-elles bon ? » Réponse ironique, encore : « C'est bon à savoir ! »… – « Par quelle partie les accoliezvous ? Par haut ou par bas ? » – « Il affiert mieux à les accoler par le bas que par le haut. » On devine les pensées des docteurs, leurs frémissements peut-être… Question d'un autre genre, inattendue : « La voix parle-t-elle la langue anglaise ? » – « Pourquoi parleraitelle anglais puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais ? »

La vie religieuse de Jeanne fut examinée dans le détail. Dès la première comparution, l'évêque Cauchon lui demanda de réciter le *Pater Noster* et l'*Ave Maria*. Elle répondit : « Je le dirai volontiers pourvu que vous m'entendiez en confession. » « Cauchon… éluda cette requête… : entendre Jeanne en confession, c'était se trouver, par la suite, empêché, en son âme et conscience, de la déclarer coupable. » (1).

On lui fit remarquer que, ses voix lui ayant promis le Paradis, la confession lui était devenue inutile. « On ne saurait trop nettoyer sa conscience », répondit-elle.

On lui reprocha d'avoir communié en habit d'homme. On dénombra les péchés mortels qu'elle était supposée avoir commis, dont le fait d'avoir attaqué Paris un jour de fête, de porter un habit d'homme, d'avoir sauté de la tour de Beaurevoir… Elle répondit, comme on l'a déjà indiqué*, en affirmant ne pas se croire en un tel état de péché, admettant cependant avoir mal fait en sautant de la tour.

On lui demanda si elle était « en la grâce de Dieu. » « Si je n'y suis, répondit-elle, Dieu m'y mette, et si j'y suis, Dieu m'y garde. Je serais la plus dolente de tout le monde si je savais n'être pas en la grâce de Dieu. » Lors du procès de réhabilitation, le notaire Boisguillaume rapporta qu'après cette

réponse, « ceux qui l'interrogeaient furent stupéfaits et sur l'heure ils s'arrêtèrent et ne l'interrogèrent pas davantage cette fois-là. » « Les pharisiens restèrent stupéfaits… » écrit Michelet.

Une autre fois, on l'embarrassa sur la substance des corps glorieux…

Puis on essaya de la faire trébucher à propos du pape. Elle avait reçu en 1429 une lettre du comte d'Armagnac qui lui demandait à quel pape il convenait d'obéir puisqu'il y en avait eu trois*. Elle avait répondu au comte de façon un peu dilatoire, mais en indiquant : « Quand vous saurez que je serai à Paris… je vous ferai savoir en vérité celui auquel vous devez croire… » Les juges étaient en possession d'une copie de ces lettres. Prétendre pouvoir dire qui était le « vrai » pape témoignait d'une témérité bien imprudente ! Jeanne le comprit et se dit convaincue de la prééminence du pape de Rome. (C'était probablement la meilleure réponse, bien qu'il fût difficile de connaître la position exacte de l'Université de Paris, dont les représentants, dans les différents Conciles, ne ménageaient pas le pape romain).

Un sujet de fond et de doctrine fut maintes fois abordé : « Il y a, lui expliqua-t-on, l'Église triomphante où sont Dieu, les saints, les anges et les âmes sauvées. L'Église militante, c'est notre saint-père le pape, vicaire de Dieu sur terre, les cardinaux, les prélats de l'Église et le clergé, et tous les bons chrétiens et catholiques, laquelle Église, bien assemblée, ne peut errer et est gouvernée du Saint-Esprit. Voulez-vous vous en rapporter à l'Église militante ? » Réponse : « Je suis venue au roi de France de par Dieu, de par la Vierge Marie et de tous les benoîts saints et saintes du Paradis et l'Église victorieuse de là-haut, et de leur commandement ; et à cette Église-là je soumets tous mes bons

faits, et tout ce que j'ai fait ou à faire… » Elle comprenait – et le redoutait – que l'Église militante, c'était celle de ses juges. Elle dit : « Je m'en rapporte à l'Église militante pourvu qu'elle ne me commande chose impossible à faire. J'entends par impossible de révoquer les visions et les révélations que j'ai eues de par Dieu. Je ne les révoquerai pour rien au monde. Ce que Dieu m'a commandé de faire, je ne le laisserai à faire à homme qui vive… Dieu premier servi. » L'opposition entre accusée et accusateurs était totale.

« Dans la conscience de Jeanne, écrit Jean Guitton, les problèmes qu'on lui pose ne se posent pas. Il ne peut y avoir de conflit entre l'autorité de Dieu et l'autorité de l'Église… » (2). « Je m'en rapporte à Notre Seigneur, ajouta-telle… Il m'est avis que c'est tout un de Notre Seigneur et de l'Église, et que cela ne doit pas faire de difficulté. Pourquoi faites-vous, que ce ne soit tout un ? » Ils ne pouvaient se comprendre. Ils ne parlaient pas la même langue.

Les « bonnets carrés » ne s'arrêtèrent pas là. Des questions furent posées sur les sujets, presque les plus absurdes. Jeanne aurait – sacrilège ! – pris un cheval dans l'écurie de l'évêque de Senlis. En fait, elle l'aurait acheté. Elle aurait retrouvé un gant perdu dans la ville de Reims : N'était-ce par divination ? Catherine de La Rochelle ayant gentiment assuré que Jeanne s'évaderait de sa prison « par l'industrie du diable », elle n'eut pas de mal à répondre que, jamais, pour quoi que ce fut, elle n'aurait invoqué le diable. L'affaire de Franquet d'Arras, évoquée, lui fut évidemment imputée à crime.

Mais il nous faut revenir sur un sujet qui n'a, jusqu'à présent, été abordé que de loin : l'habit d'homme. « Faute de mieux, les juges en viendront à faire de l'habit d'homme le seul chef d'accusation "solide". » (23).

L'accusation reposait en effet sur une base sûre. On a déjà vu

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

d’homme, entourée de bourreaux et d’huissiers. Enfin, une petite tribune faisait face à la précédente. Y avait pris place celui qui avait été choisi pour prêcher Jeanne : le professeur de théologie Guillaume Érard. Celui-ci prit pour thème de sa prédication, la parabole du sarment de saint Jean : « Je suis le vrai cep et mon Père est le vigneron ; tout sarment qui est en moi et ne donne pas de fruit, il le retranche… Si quelqu’un ne demeure pas en moi, on le jette dehors, comme le sarment… puis on ramasse ces sarments, on les jette au feu… » « Or, Jeanne que voici, poursuivit Érard, tombant d’erreur en erreur et de crime en crime, s’est séparée de l’unité de notre Sainte Mère l’Église et a scandalisé en mille manières le peuple chrétien. » Il traita Jeanne de sorcière, d’hérétique, de schismatique, ajoutant que le roi qui la protégeait encourait les mêmes reproches et s’écriant : « Ah ! tu es bien abusée, noble maison de France… Charles, qui se dit roi… a adhéré, comme hérétique et schismatique, aux paroles et actes d’une femme malfaisante, diffamée et de tout déshonneur pleine… » Jeanne devait révéler quelques jours plus tard, qu’elle entendait ses voix lui disant de répondre hardiment à « ce faux prêcheur ». Alors, se dressant contre ce qu’on lui criait aux oreilles, elle interrompit le prédicateur et, parlant de « son roi », s’écria : « Par ma foi, messire, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sous peine de ma vie, que c’est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui le mieux aime la foi et l’Église… » « Faisla taire ! » cria Érard à l’huissier. Il termina son sermon.

« Je vous répondrai », dit Jeanne, rappelant qu’elle avait demandé que toutes ses déclarations soient adressées au pape.

On essaya en vain de la faire parler contre son roi : « De mes faits et dits je ne charge personne, ni mon roi ni autre. Et, s’il y a quelque faute, c’est à moi et non à autre. » Une telle loyauté pareillement proclamée ne pouvait qu’irriter ces esprits familiers

des arguties d'Église.

On demanda, une fois de plus à l'accusée, de révoquer « ses dits et faits ». « Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint-père le pape », dit-elle. Elle faisait ainsi à nouveau appel au Saint-Siège. Mais Cauchon fit valoir qu'il était impossible d'aller chercher le pape et que, dans chaque diocèse, l'évêque et l'inquisiteur étaient compétents. Admonestée encore à trois reprises de se soumettre, elle garda le silence.

Alors l'évêque se leva et commença à lire la sentence, telle qu'elle avait été préparée : « Nous, juges… disons et décrétons que tu as été mensongère, inventrice de révélations et apparitions prétendues divines… contemptrice de Dieu… prévaricatrice de la loi divine… » Les clercs qui entouraient Jeanne, dont Érard et Loiseleur, la pressaient d'abjurer, lui promettant la vie sauve (Voulaient-ils vraiment l'empêcher de mourir, ou seulement obtenir son abjuration ?) Elle interrompit soudain la lecture de l'évêque. Les mains jointes, elle cria accepter ce qu'on lui demandait, dit renoncer à ses erreurs et s'en rapporter aux juges.

Le public, dans lequel se trouvaient de nombreux soldats anglais, commença à protester. Des pierres furent lancées sur les clercs qui entouraient Jeanne, accusés de vouloir la sauver. La confusion devint extrême. Cauchon fut pris à partie par des dignitaires anglais. « Vous me le payerez », se défendit-il.

Guillaume Érard tendit à Jeanne une feuille de papier sur laquelle figurait un texte d'abjuration (celle-ci avait donc été envisagée, au moins comme éventualité). Il le lui lut : y était stipulé que l'accusée se soumettait au jugement et au commandement de l'Église, qu'elle reconnaissait avoir commis le crime de lèse-majesté… qu'elle s'engageait à ne plus porter d'armes ni d'habit d'homme, ni « les cheveux taillés en rond ». Jeanne, en ayant entendu la lecture, dit ne pas comprendre le

sens de ce texte. On l'aurait entendue demander conseil à saint Michel. Les prêtres la pressaient de signer. Elle finit par dire qu'elle aimait mieux le faire que d'être brûlée. On lui relut la cédule. Elle en répétait chaque mot. On lui mit une plume en main. Elle ne savait pas signer (ou le laissait croire). Elle traça un rond. On lui fit faire une croix*. Un problème d'authenticité de texte se pose ici : l'évêque fit insérer la « cédule d'abjuration » dans les pièces du procès. Or le texte lu à Jeanne, d'après la déposition du notaire Manchon lors de la réhabilitation, était beaucoup plus court que le texte (officiel) retenu, si bien qu'on ignore ce qu'elle était supposée avoir accepté en abjurant.

De toute manière, quelle valeur accorder à cette abjuration ? Chacun avait remarqué qu'en répétant les mots qui lui étaient lus avant de signer, elle avait l'air de plaisanter, qu'elle riait. Les Anglais disaient : « C'est une pure trufferie. Jeanne ne faisait que se moquer. » Édouard Perroy écrit : « Mêlant les larmes aux rires, elle signa ce qu'on demandait d'elle » (4), Georges Bordonove : « Elle céda… parce qu'elle était accablée de fatigue, à bout de forces, à bout de nerfs » (3), Jean Favier : « La pauvre fille ne savait plus, à ce moment-là, où étaient le Bien et le Mal » (5).

Apostrophé par un clerc anglais dépité de la tournure des évènements, Cauchon répondit : « Je dois plutôt chercher le salut de cette femme que sa mort. » (Mais que cherchait-il réellement ?). Deux sentences avaient été préparées, dont l'une valable en cas d'abjuration. L'évêque la lut : Jeanne était relevée de l'excommunication, mais, proclama-t-il « … Parce que tu as péché témérairement envers Dieu et envers la sainte Église, nous, juges… te condamnons finalement et définitivement à la prison perpétuelle, avec le pain de douleur et l'eau d'angoisse,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

apparition était réelle, répondit que réellement elle lui apparaissait, et que : “Soient bons, soient mauvais esprits, ils me sont apparus”… qu’elle se rapportait aux gens d’Église pour juger si c’étaient bons ou mauvais esprits… »

Maître Thomas de Courcelles affirma qu’il « la vit, tant en la prison qu’en jugement public, avec grande contrition, demander pardon aux Anglais et aux Bourguignons, en confessant qu’elle en avait fait tuer et chasser plusieurs et qu’elle avait fait plusieurs dommages et autres choses… »

Discussion (À quelques nuances près, nous supposerons vrais les propos rapportés cidessus) :

Commençons par le plus facile : ce que Jeanne aurait dit du fameux « signe » donné au roi à Chinon (L’ange, ç’aurait été ellemême…). La plupart des auteurs (avec, nous l’avons vu, R. Pernoud) retiennent cet « aveu », pour accorder à un épisode – qui, sans cela, nous paraîtrait totalement énigmatique – une signification purement allégorique.

La demande de pardon qu’elle adressa aux Anglais et aux Bourguignons – allant de pair avec celui qu’elle accordait elle-même à ses adversaires et bourreaux – nous semble refléter une grandeur d’âme peu commune, au moins autant qu’une reconnaissance de faute !

Que Jeanne ait, aux dires de Martin Ladvenu, qualifié ses « esprits » de « mauvais » paraît plus gênant. Ce prêtre n’aurait-il eu tendance à exagérer ce qu’il avait entendu ? Cela, afin de se dédouaner de la complaisance qu’on lui supposait peut-être avoir eue à l’égard de la prisonnière. Le propos rapporté semble, du reste, en contradiction avec ce qui aurait été dit à Pierre Maurice (« Soient bons, soient mauvais esprits, ils me sont apparus… »). Il est sûr que Jeanne croyait, sur la foi de ses voix, pouvoir être physiquement délivrée. Quand elle s’est rendu

compte qu'il n'en serait rien, il ne paraît pas aberrant que, désespérée, dans un mouvement de révolte, elle ait renié celles qui, jusqu'alors, la réconfortaient. Mais on sait – et là-dessus, les témoignages, nombreux, concordent – qu'elle invoquait sur le bûcher ses saints et saintes (Michel, Catherine, Marguerite…). Elle connut peut-être le doute. On ne saurait s'en étonner, connaissant ce qu'elle avait subi. Pourtant, en aucun moment, sa foi en Dieu ne l'abandonna. Peut-être est-ce à cause de cela que Pierre Cauchon, par cette « information posthume », chercha à assombrir le souvenir d'une fin que chacun justement trouvait exemplaire.

L'« information posthume » était datée du 7 juin. Dès le lendemain, une lettre circulaire rédigée en latin, était envoyée au nom du « roi de France et d'Angleterre » « à l'empereur, aux rois, aux ducs et autres princes et toute la chrétienté » pour les informer des divers « errements » de Jeanne, de sa mort et de ses reniements, dont la preuve, pensait-on, venait d'être administrée par l'« information » de la veille. Tout cela était ainsi parfaitement ordonné, avec un but précis : discréditer Charles VII, qui, ayant été conduit et sacré à Reims grâce à une hérétique, aurait usurpé sa couronne.

Le ton de cette lettre était le même que celui des textes connus, émanant du tribunal de Pierre Cauchon. En voici un passage : « … cette femme, qui se faisait appeler Jeanne la Pucelle, s'était, il y a deux ans et plus, contre la loi divine et l'état de son sexe féminin, vêtue en habits d'homme, chose à Dieu abominable, et en tel état transportée vers notre ennemi capital auquel et à ceux de son parti… donna souvent à entendre qu'elle était envoyée de par Dieu…

« Et cette misérable, voyant… sa fin proche, reconnut ouvertement et confessa pleinement que les esprits qu'elle prétendait lui être apparus visiblement… n'étaient que des

esprits malins et menteurs ; que sa délivrance de prison lui avait été faussement promise par ces esprits… »

L'Université de Paris, qui avait ordonné une procession « pour célébrer la victoire de la religion sur l'hérésie », écrivit de la même manière au pape et au collège des cardinaux.

Le 28 juin, une troisième lettre, traduction française de celle du 8 juin, était adressée « aux prélats, aux ducs, comtes et autres nobles et cités du royaume de France. » Action de persuasion à usage interne, après celles qui visaient l'Europe et l'Église universelle.

Que révèle ce besoin d'asséner tant d'affirmations outrancières, qui ne pouvaient convaincre que ceux qui étaient déjà convaincus (dans le pays : « les Français reniés ») ?… L'effort de leurs auteurs pour se persuader eux-mêmes ?

Le « Bourgeois de Paris »*, probablement clerc, comme on l'a indiqué, proche de l'Université, résume dans son journal l'ensemble des accusations répandues par son « clan » contre Jeanne. Voilà comment il rend compte de l'intervention d'un dominicain lors de la procession visée plus haut : « Le jour de la Saint-Martin-le-Bouillant, une procession eut lieu… et un frère de l'ordre de Saint-Dominique, qui était inquisiteur et maître en théologie, fit une prédication… il raconta toute la vie de Jeanne la Pucelle : elle avait dit être la fille de très pauvres gens ; vers quatorze ans, elle avait pris des habits d'homme et ses père et mère l'auraient volontiers fait mourir dès cette époque s'ils eussent pu le faire, sans blesser leur conscience. C'est pour cela qu'elle les quitta en compagnie du diable. Elle vécut depuis pleine de feu et de sang, de meurtres de chrétiens, jusqu'à ce qu'elle soit brûlée. Le prédicateur dit encore qu'elle avait abjuré et qu'on lui avait infligé comme pénitence quatre ans de prison au pain et à l'eau, dont elle ne fit pas un jour. Elle se faisait

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

février, Jeanne fut citée à comparaître les 24, 27 février, 1er et 3 mars, interrogatoires qui eurent lieu dans la salle de Parement du château. Du 4 au 9 mars, se tinrent des réunions de juges, autour de l'évêque. Puis, du 10 au 17 mars, Jeanne fut interrogée près d'une dizaine de fois dans sa prison.

* Voir page 161.

* De 1305 à 1377, Avignon fut le siège de la Papauté. Le dernier des papes « reconnus » d'Avignon, Grégoire XI, décida d'un retour du Saint-Siège à Rome en 1377. À sa mort, un an plus tard, l'élection de son successeur, Urbain VI, fut contestée et le cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII, fut élu par un collège de cardinaux majoritairement français. Il s'installa en Avignon, un autre « antipape » étant par ailleurs élu en Aragon.. Ainsi commença « le Grand schisme d'Occident », « coexistence de deux, puis de trois papes rivaux, désignés chacun par un collège d'électeurs différent ». Lors du procès de Jeanne, le pape de Rome était Martin V. L'unité de l'Église ne fut restaurée qu'en 1449.

* Comme « l'aperçu des débats » qui précède, ces « autres répliques » concernent tant le « procès d'office » que le procès ordinaire.

* R. Pernoud rapproche cette croix de celle que Jeanne mettait sur certains messages de guerre pour tromper l'ennemi et indiquer au destinataire que les indications qui y étaient portées étaient fausses.

* Il est assez décevant de voir apparaître ici le nom de celui qui confessa Jeanne le matin de sa mort et l'accompagna entre la prison et le bûcher, et de constater qu'il se prêta à ce qui ressemble, tout de même, à une « manœuvre » de l'évêque.

59. Voir page 143.

* Nicolas Midi est celui qui accueillit Charles VII à Notre-Dame de Paris lorsque ce roi fit son entrée dans la ville, en 1437, dix-huit mois après le départ des Anglais. Comme chez d'autres, la pudeur ne l'étouffait apparemment pas…

* C'est nous qui soulignons.

* Tous ceux qui avaient auparavant pris le parti des Anglais étaient couverts par l'amnistie ordonnée par Charles VII.

* Afin de mettre fin au schisme, plusieurs conciles de l'Église universelle furent convoqués (à Pise, Constance, puis à Bâle, celui-ci convoqué en 1431 par le pape Eugène IV). Charles VII réunit en juin 1438 dans la Sainte-Chapelle de Bourges, une assemblée du clergé français qui examina les décisions de Bâle et décida de retenir, après modification, vingt-trois des décrets qui y avaient été adoptés : ces dispositions firent l'objet d'un édit promulgué le 7 juillet 1438 : ce fut « la Pragmatique Sanction de Bourges ». Pour Jean Favier, celle-ci ne fut, « autre chose que la publication par ordonnance royale des canons du concile de Bâle », permettant à Charles VII de poser en principe, dans la pure tradition « gallicane », « que les canons de ce Concile ne sont applicables au royaume que s'ils sont approuvés par le roi ».

* La mère de Jeanne habitait alors Orléans et fut pensionnée par cette ville jusqu'à sa mort en 1458. Pierre obtint la perception des péages du bailliage de Chaumont, puis reçut de Charles d'Orléans, sorti des prisons anglaises en 1440, la propriété de l'Île-aux-Bœufs en amont d'Orléans. Il se faisait appeler Pierre du Lys. Jean d'Arc devint, quant à lui, prévôt de Vaucouleurs.

* Bonaparte rétablit en l'an XI (1803) la fête de Jeanne

d’Arc supprimée en 1793. Il fit à cette occasion insérer dans *Le Moniteur* cette mention : « L’illustre Jeanne d’Arc a prouvé qu’il n’est pas de miracle que le génie français ne puisse produire dans les circonstances où l’indépendance est menacée. »

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Réédition 1999.
16) Bernard Shaw : *Préface de* Sainte Jeanne. Aubier. 1952.
17) Bernard Shaw : *Sainte Jeanne.* Aubier. 1952.
18) Régine Pernoud : *La Spiritualité de Jeanne d'Arc*. Mame. 1992.
19) Friedrich Schiller : *La Pucelle d'Orléans*. Montaigne. 1932.
20) Georges et Andrée Duby : *Les Procès de Jeanne d'Arc*. Gallimard/Julliard. 1973.
21) Paul Murray Kendall : *Louis XI*. Fayard. 1971.
22) Robert Brasillach : *Le Procès de Jeanne d'Arc*. Réédition. Éditions de Paris. 1998.
23) Régine Pernoud, Marie-Véronique Clin : *Jeanne d'Arc*. Fayard. 1986.
24) François Neveux : *L'Évêque Pierre Cauchon*. Denoël. 1987.
25) Paul Claudel : *Théâtre*. Tome II. Bibliothèque de la Pléiade. 2011.
26) Charles Péguy : *Œuvres poétiques complètes*. Bibliothèque de la Pléiade. 1941.

TABLE DES MATIÉRES

Prologue – Le contexte historique : la guerre de Cent Ans
Origines lointaines. Une « première » guerre de Cent Ans
De quelques faits importants de la « vraie » guerre de Cent Ans jusqu'à la venue de Jeanne d'Arc

Jeanne d'Arc et son mystère
Sources
Points de repères
Un résumé poétique
Une question politiquement interdite
Dieu était-il français ?
Les voix
Portrait de Jeanne
Psychologique
Le physique de Jeanne

Vie de Jeanne d'Arc
De Domrémy à Compiègne, en passant par Vaucouleurs, Chinon, Orléans, Reims
De Domrémy à Vaucouleurs
De Vaucouleurs à Chinon, Poitiers, Tours et Blois
Orléans

D'Orléans à Reims
De Reims à Compiègne
De Compiègne à Rouen
L'Antigone chrétienne
Les juges
Déroulement du procès
Le procès d'office jusqu'à la fin des interrogatoires
Aperçu des débats
Autres répliques de Jeanne
Fin du procès d'office
Le procès ordinaire du 27 mars au 24 mai
Du 24 au 30 mai
Témoignages sur les derniers instants de Jeanne
Après le 30 mai
Réhabilitation

Cinéma. Littérature

Epilogue
Poursuite et fin de la guerre de Cent ans

Annexes
I : Chronologie résumée de la guerre de Cent Ans
II : Généalogie des Valois, de Philippe VI à Louis XI

Références